

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 07946

Numéro SIREN : 525 202 792

Nom ou dénomination : METRO PROPERTIES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2023 sous le numéro de dépôt 11838

SAS METRO PROPERTIES FRANCE SAS

5 rue des Grands Prés - ZA du

92000 NANTERRE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "E.H." followed by a flourish.

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

COGEP

COGEP FORBACH

4 rue des Moulins
57600 FORBACH

Sommaire

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Attestation de présentation des comptes	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Créances et Dettes	11
Charges à payer	12
Capital social	13
Honoraires des commissaires aux comptes	14

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS METRO PROPERTIES FRANCE SAS** relatifs à l'exercice du **01/10/2021** au **30/09/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

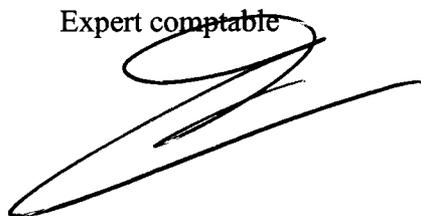
Total du bilan :	40 404 euros
Chiffre d'affaires :	0 euros
Résultat net comptable :	-17 528 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FORBACH
Le 16/01/2023

Julie GORKOWSKI
Expert comptable



COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

ETATS DE SYNTHESE

COGEP 

Bilan Actif

		30/09/2022		30/09/2021	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
ACTIF CIRCULANT	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	40 404		40 404	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				59 004
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	40 404		40 404	59 004
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	40 404		40 404	59 004

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
	25 000	25 000
RESERVES		
Réserve légale	2 500	2 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	22 064	37 639
Résultat de l'exercice	(17 528)	(15 575)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	32 036	49 564
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 368	9 440
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	8 368	9 440
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	40 404	59 004
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(17 527,98)	(15 575,00)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 368	9 440
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

		30/09/2022	30/09/2021
		12 mois	12 mois
		France	Exportation
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
		Total des produits d'exploitation (1)	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	17 530	15 575
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales du personnel		
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
- sur immobilisations			
- charges d'exploitation à répartir			
Dotations aux dépréciations :			
- sur immobilisations			
- sur actif circulant			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation (2)	17 530	15 575
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(17 530)	(15 575)

Compte de Résultat ^{2/2}

	30/09/2022	30/09/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(17 530) (15 575)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des produits financiers	2
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées (4)	
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	Total des charges financières	
	RESULTAT FINANCIER	2
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(17 528) (15 575)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Total des charges exceptionnelles	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	PARTICIPATION DES SALAIRES	
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	
	TOTAL DES PRODUITS	2
	TOTAL DES CHARGES	17 530 15 575
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(17 528) (15 575)
	(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	
	(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
	(3) dont produits concernant les entreprises liées	
	(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

ANNEXE

COGEP 

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS METRO PROPERTIES FRANCE SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 40 404 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -17 528 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société SASU METRO PROPERTIES FRANCE (anc. GBS IMMOBILIER FRANCE) a été créée le 10 septembre 2010. La société clôture son treizième exercice social au 30 septembre 2022.

APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION :

L'unique source de revenus de la société METRO PROPERTIES France S.A.S. depuis le 1er janvier 2014 était liée à un contrat de prestations de services avec la société OTHRYS Asset Management. Ce contrat a pris fin le 31 Décembre 2015. À ce jour, aucun autre contrat de prestations de services impliquant METRO PROPERTIES France S.A.S n'a été conclu. Ainsi, les perspectives d'avenir de la société METRO PROPERTIES France S.A.S au 30 Septembre 2022 se trouvent limitées. Néanmoins, le groupe a souhaité maintenir la société en l'état actuel. C'est pourquoi, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 de la société METRO PROPERTIES France S.A.S ont été établis suivant le principe de continuité d'exploitation.

ETAT DES CAUTIONNEMENTS, AVALS ET GARANTIES DONNE PAR LA SOCIETE

Néant

ETAT DES SURETES CONSENTIES PAR LA SOCIETE

Néant

Règles et Méthodes Comptables

CONVENTION DE CASH-POOLING

Une convention de cash-pooling (gestion centralisée de trésorerie) a été mise en place avec MGC METRO Group Clearing GmbH sur l'exercice 2022.

Créances et Dettes

	30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	40 404	40 404	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	40 404	40 404		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 368	8 368		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	8 368	8 368			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

	30/09/2022
Total des Charges à payer	8 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 368
FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 368

Capital social

	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	250,00	100,0000	25 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	250,00	100,0000	25 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/09/2022	30/09/2021	%	%	30/09/2022	30/09/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	7 802	7 739	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	7 802	7 739	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 802	7 739	100,00	100,00				

Daniel GRUN
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Forbach, le 11 avril 2023

Résidence Le Vendôme
4 rue des Moulins
CS 20081
57602 FORBACH
Tél : 03 87 87 38 38
dagrun@cogep.fr
www.cogep.fr

METRO PROPERTIES GmbH & Co. KG
Accounting
Frau Silke Frevel
Mainzer Strasse 180
D-66121 SAARBRUECKEN
ALLEMAGNE

Concerne la sté METRO PROPERTIES FRANCE

COURRIER EXPRESS

SOUS CE PLI :

- Courrier
- Déclaration(s)
- Juridique annuel de l'exercice clos le 30/09/2022

QUE VOUS VOUDREZ BIEN :

- Signer tous les documents (*voir les marque-pages*)
- Nous retourner les exemplaires selon instructions à l'aide de l'enveloppe jointe
- Conserver un exemplaire dans vos archives

OBSERVATIONS :

- Nous procéderons au dépôt des comptes auprès du tribunal de commerce de Nanterre ainsi qu'à l'avance des frais de 45,02 euros pour le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Avec nos salutations distinguées
Julie GORKOWSKI
Expert Comptable

GORKOWSKI Julie

De: silke.frevel@metro-properties.de
Envoyé: jeudi 2 juin 2022 15:08
À: ERNY Patricia; GORKOWSKI Julie
Cc: eric.altmeyer@metro-properties.de
Objet: WG: Juridique annuel 2021 + formalité CAC METRO PROPERTIES FRANCE
Pièces jointes: courrier express envoi jur-annuel au clt.doc; Décision annuelle d'approbation des comptes 2021.pdf; devis annonce sortie CAC suppléant.pdf; Formulaire+M3 sortie CAC suppléant.pdf; Rapport de gestion 2021.pdf; 0823 HR-Auszug 2022-04-06.pdf

Importance: Haute

[EMAIL EXTERNE]

Bonjour Mesdames,

merci beaucoup pour votre réponse.

M. Altmeyer a reçu les documents au début de la semaine, plus que 5 semaines après la date d'expédition. Pour éviter tels temps d'attente à l'avenir [REDACTED]

METRO PROPERTIES GmbH & Co. KG
Accounting
Frau Silke Frevel
Mainzer Str. 180
66121 Saarbrücken

Par ailleurs [REDACTED]

Ensuite, nous avons encore une troisième demande:
Pourriez-vous remplacer les deux personnes

La société GBS GESELLSCHAFT für Unternehmensbeteiligungen mbH
représentée par :

Monsieur Peter LANGENFELD

et

Monsieur Frank KOLBERG

par Dr. Christian Gatzki et Torsten Bauer et retourner la pdf à mon adresse e-mail?

Vous trouvez ci-joint l'extrait actuelle du registre de commerce de la GBS.

Merci beaucoup pour votre support.

Bien cordialement,

Silke Frevel
Accounting



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

METRO PROPERTIES FRANCE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

METRO PROPERTIES FRANCE S.A.S.

5 rue des Grands Près - ZA du Petit Nanterre 92000 NANTERRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

METRO PROPERTIES FRANCE S.A.S.

5 rue des Grands Près - ZA du Petit Nanterre 92000 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Associée unique de la société METRO PROPERTIES FRANCE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société METRO PROPERTIES FRANCE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mars 2023

KPMG S.A.

Nicolas Chy

Associé

Bilan Actif

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	40 404		40 404	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES				59 004	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	40 404		40 404	59 004
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		40 404		40 404	59 004

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/09/2022	30/09/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	25 000	25 000
	RESERVES		
	Réserve légale	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	22 064	37 639
	Résultat de l'exercice	(17 528)	(15 575)
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	32 036	49 564	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 368	9 440
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	8 368	9 440	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	40 404	59 004	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(17 527,98)	(15 575,00)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 368	9 440
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				30/09/2022	30/09/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			17 530	15 575
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	Total des charges d'exploitation (2)			17 530	15 575
RESULTAT D'EXPLOITATION				(17 530)	(15 575)

Compte de Résultat 2/2

		30/09/2022	30/09/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(17 530)	(15 575)
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
	Total des produits financiers	2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		2	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(17 528)	(15 575)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		2 17 530	15 575
RESULTAT DE L'EXERCICE		(17 528)	(15 575)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS METRO PROPERTIES FRANCE SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 40 404 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -17 528 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société SASU METRO PROPERTIES FRANCE (anc. GBS IMMOBILIER FRANCE) a été créée le 10 septembre 2010. La société clôture son treizième exercice social au 30 septembre 2022.

APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

L'unique source de revenus de la société METRO PROPERTIES France S.A.S. depuis le 1er janvier 2014 était liée à un contrat de prestations de services avec la société OTHRYS Asset Management. Ce contrat a pris fin le 31 Décembre 2015. À ce jour, aucun autre contrat de prestations de services impliquant METRO PROPERTIES France S.A.S n'a été conclu. Ainsi, les perspectives d'avenir de la société METRO PROPERTIES France S.A.S au 30 Septembre 2022 se trouvent limitées. Néanmoins, le groupe a souhaité maintenir la société en l'état actuel. C'est pourquoi, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 de la société METRO PROPERTIES France S.A.S ont été établis suivant le principe de continuité d'exploitation.

ETAT DES CAUTIONNEMENTS, AVALS ET GARANTIES DONNE PAR LA SOCIETE

Néant

ETAT DES SURETES CONSENTIES PAR LA SOCIETE

Néant

Règles et Méthodes Comptables

CONVENTION DE CASH-POOLING

Une convention de cash-pooling (gestion centralisée de trésorerie) a été mise en place avec MGC METRO Group Clearing Gmbh sur l'exercice 2022.

METRO PROPERTIES FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5, rue des Grands Prés
ZA du Petit Nanterre
92000 NANTERRE
525 202 792 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à -17 527,98 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-17 527,98 euros
Report à nouveau antérieur :	22 063,90 euros
Solde	4 535,92 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 4 535,92 euros	4 535,92 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



METRO PROPERTIES France
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5, rue des Grands Prés
ZA du Petit Nanterre
92000 NANTERRE

Nanterre, le 16 mai 2023

525 202 792 RCS NANTERRE

Greffe du Tribunal de commerce
de NANTERRE
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE Cedex

Objet : Publicité des comptes sociaux pour l'exercice clos le 30 septembre 2022

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

Documents déposés en un exemplaire :

COMPTES ANNUELS CERTIFIES CONFORMES (bilan, compte de résultat et annexe)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT ET AFFECTATION VOTEE

Règlement de la formalité de dépôt :

CHEQUE DE 45,02 EUROS A L'ORDRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Merci d'adresser le récépissé de dépôt à

COGEP FORBACH
4, rue des Moulins
C.S. 20081
57602 FORBACH CEDEX